

Marche contre Agrexco à Montpellier – AFP

Environ 400 manifestants opposés au projet d'implantation de l'importateur israélien de fruits Agrexco sur le port de Sète se sont rassemblés ce matin à Montpellier, avant d'entamer une marche qui doit les mener à Sète dans l'après-midi.

« Agrexco, le port de Sète n'est pas à toi », ont scandé les manifestants rassemblés devant le conseil régional Languedoc-Roussillon, propriétaire et gestionnaire du port de Sète. Sur des pancartes, on pouvait lire des slogans hostiles au projet défendu par Georges Frêche, président sortant DVG de la Région Languedoc-Roussillon et candidat à sa succession.

A une semaine du premier tour des élections régionales, la marche

anti-Agrexco a d'ailleurs pris des allures de fronde anti-Frêche, avec la présence, à son départ de Jean-Louis Roumégas, tête de liste d'Europe Ecologie en Languedoc-Roussillon, Paul Alliès, porte-parole de la candidate socialiste Hélène Mandroux, et René Revol (Front de Gauche/NPA).

« Violation du droit international »

« Je suis opposé à la venue d'Agrexco à Sète pour deux raisons, a expliqué Jean-Louis Roumégas. D'une part, on ne peut pas commercer à n'importe quel prix, en fermant les yeux. Les produits d'Agrexco viennent de terres volées, où la liberté et l'eau sont

volées. On est dans la violation du droit international. D'autre part, en développant ce type d'emploi sur le port de Sète, ne tue-t-on pas l'emploi de dizaines et de centaines de producteurs locaux? ».

« On ne veut pas d'Agrexco à Sète car cette entreprise exploite les produits des colonies palestiniennes, a renchéri Jean-Paul Nunez, délégué régional de la Cimade. C'est contraire à la 4ème convention de Genève. Agrexco est une entreprise criminelle, qui n'a rien à faire sur le port de Sète ».

José-Luis Moragues, animateur de la coalition anti-Agrexco, a annoncé deux actions en justice, « une au niveau européenne, devant la Cour

pénale internationale, en invoquant l'exploitation économique de territoires occupés; une, plus urgente, au niveau civil, pour demander une enquête sur l'origine des produits ».

AFP

06/03/2010

Mobilisation nationale contre Agrexco le 6 mars: Tous à Montpellier et à Sète !

Le combat mené par la Coalition contre Agrexco contre l'implantation de l'entreprise israélienne à Sète est un enjeu régional, mais aussi national et européen. C'est un symbole pour la campagne BDS et cette lutte recueille le soutien de nombreuses organisations locales non spécialistes de la Palestine sur d'autres enjeux (emploi, environnement...). A la veille des élections régionales, c'est un rendez-vous citoyen à ne pas manquer.

La Campagne BDS France appelle donc à une large mobilisation

nationale pour la Marche du 06 mars 2010 de Montpellier à Sète.

Elle met en place un car au départ de Paris le vendredi 5 mars à 21h pour un retour dans la nuit à partir de Sète le samedi 6 mars à 19h30.

Les places sont limitées, alors inscrivez-vous avant le 26 février à cette adresse: marcheagrexco@yahoo.fr

Le prix est de 40 euros aller-retour, à payer d'avance pour la réservation du bus

(Pour ceux qui souhaitent rester sur place, des hébergements solidaires sont possibles)

Retrouvez l'appel à la journée de mobilisation sur le site de la Campagne : www.bdsfrance.org

Et relayez l'appel sur vos sites et sur Facebook : <http://www.facebook.com/event.php?eid=309980376519&index=1>

Le site de la Coalition : www.coalitioncontreagrexco.com

Samedi 6 mars Journée d'action Nationale de la Coalition contre Agrexco à Sète

POUR LE PORT DE SÈTE,

Le Droit, l'Emploi et la Région

AGREXCO NE PASSERA PAS

8h Conseil Régional Montpellier MARCHE CONTRE AGREXCO/Carmel – Montpellier -Sète (35km)

14h RASSEMBLEMENT Place Aristide Briand Sète (distributions de tracts, prises de parole)

16h Arrivée de la MARCHE et MANIFESTATION de la place Aristide Briand jusqu'à l'entrée du port

18h30 fin de la journée d'action

Un député interpelle François Fillon sur le BDS suite à ses déclarations au dîner du CRIF

07/02/2010

QUESTION ECRITE

Daniel GARRIGUE, député de la Dordogne, fait part à Monsieur François FILLON, Premier Ministre, de son étonnement devant les propos que ce dernier a tenus le 3 février 2010 lors d'un dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) au sujet d'une campagne de boycott qui concernerait les produits israéliens mais aussi, selon lui, les produits casher.

Il lui rappelle que, de fait, la société civile palestinienne – associations, universitaires, artistes, sportifs – a lancé le 9 juillet 2005 un appel au Boycott, aux Désinvestissements et aux Sanctions contre Israël jusqu'à la fin de l'occupation des territoires palestiniens et tant qu'Israël ne respecte pas le droit international. Cet appel, connu sous le nom de campagne « BDS » a été relayé à l'échelle internationale par un certain nombre de personnalités, dont l'essayiste canadienne Naomi Klein, et d'associations. Cet appel n'a jamais comporté aucune dimension religieuse.

On peut certes se demander, en l'absence de décision impliquant la France, quelle est la régularité d'un appel au boycott sur notre territoire. Interrogée lors des questions d'actualité du mercredi 20 mai 2009, Madame Michèle Alliot-Marie, alors ministre de l'Intérieur, avait répondu, à propos de l'intervention d'associations de défense de la cause palestinienne dans des grandes surfaces que « si des plaintes précises étaient déposées, ou si des infractions pénales étaient constituées, des poursuites auraient lieu », mais qu'à cette date, aucune plainte n'avait été déposée. Mais selon elle, également, « ces opérations, il faut bien le préciser, touchent des produits importés d'Israël et non des produits casher ».

Aussi, Daniel Garrigue demande à monsieur le Premier Ministre, pour quelle raison il a procédé à un amalgame qu'avait formellement écarté Madame la Ministre de l'Intérieur, attribuant à ces opérations une dimension religieuse qui n'est nullement poursuivie par les associations de défense de la cause palestinienne, et engageant ainsi le Gouvernement dans une prise de position de nature religieuse et partisane qui n'est pas conforme au principe de laïcité. Il lui demande, d'autre part, quels contrôles sont mis en œuvre par les autorités françaises pour s'assurer que les produits en provenance des colonies israéliennes dans les territoires occupés ne bénéficient pas des accords commerciaux conclus entre l'Union Européenne et Israël.

Campagne Agrexco/Carmel

La campagne BDS France soutient activement la Coalition contre Agrexco et a fait de la lutte contre l'implantation de la société israélienne Agrexco-Carmel un de ses axes

stratégiques.

NON A L'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE ISRAELIENNE AGREXCO-CARMEL A SETE !

PAS UN EURO D'ARGENT PUBLIC CONTRE LE PEUPLE PALESTINIEN !

OUI A LA CREATION D'EMPLOIS RESPECTANT LES DROITS DES PALESTINIENS ET PROTEGEANT LES PAYSANS LANGUEDOCIENS

{dmotion}xeylzd{/dmotion}

En pleine guerre contre la population de Gaza en janvier dernier, le président de la région Languedoc-Roussillon, engageant tout le conseil régional, annonçait à grand renfort de promesses d'emplois et de subventions régionales l'implantation dans le port de Sète de l'entreprise israélienne AGREXCO-CARMEL. Incluant cette opération dans un plan d'investissement de 200M d'€ sur 10 ans, il promettait – sur fond d'élections régionales prochaines – la création de 200 emplois et 500 000 t de trafic supplémentaire. Même si l'opération médiatique est certaine, il n'en demeure pas moins que l'opérateur portuaire italien GF Group a remporté l'appel d'offres pour l'exploitation d'un terminal fruitier et d'un terminal conteneur pour « Port Sud de France » (nouveau nom selon Frêche du port de Sète) et qu'AGREXCO-CARMEL a remporté l'appel d'offres d'exportation des fruits et légumes et signé convention avec la Région. Si l'on ajoute les divers déplacements –largement médiatisés – en France des responsables de ces deux groupes et ceux du président de la Région en Israël, tout indique que le processus est engagé et qu'une « politique de l'autruche » serait lourde de conséquences.

AGREXCO-CARMEL INSTRUMENT DIRECT DE LA COLONISATION AGRICOLE

Au nom du respect des droits humains, de la morale et de la justice et des décisions des instances internationales, les

raisons ci-dessus seraient largement suffisantes pour refuser l'implantation d'une entreprise israélienne de quelque secteur que ce soit à Sète ou ailleurs, car toutes les entreprises israéliennes, tirent directement ou indirectement, profit d'une colonisation condamnée depuis des décennies par les instances internationales ! Mais le choix d'AGREXCO-CARMEL (fruits, légumes et fleurs) est caricatural car elle est l'instrument N°1 de la colonisation dans l'agriculture. D'abord parce que l'entreprise est directement liée au ministère de l'agriculture israélien qui la contrôle à 50% et dont elle applique la politique, mais aussi parce que les 70% de ses exportations proviennent des colonies (reconnu en 2006 par le directeur d'agrexco-Carmel lors d'un procès en Grande Bretagne). Notamment des colonies de la vallée du Jourdain où 7000 colons se sont appropriés 95% des terres et contrôlent 98% de l'eau ! Réduisant à la misère ou à l'exil les paysans palestiniens des zones où sévit cette entreprise.

LE CHOIX D'AGREXCO-CARMEL EST CONTRAIRE A L'ETHIQUE ET AUX VALEURS DES DROITS HUMAINS

Aurait-on dans les années 70, en plein apartheid sud africain, – au nom de la seule création d'emplois – accepté l'implantation de l'entreprise « Outspan » pour en faire la porte d'entrée européenne des oranges « Outspan » symbole d'un apartheid boycotté par le monde entier ? C'est en ces termes qu'il faut raisonner ! C'est la raison pour laquelle nous répondons à « l'Appel BDS » lancé par 171 organisations palestiniennes en juillet 2005 et refusons cette implantation

Pour autant et parce que la question de l'emploi est au centre de nos préoccupations, notre intérêt pour les emplois sur le port et les activités du port nous amènent aussi à nous préoccuper des emplois dans l'agriculture. Quelles conséquences auraient les importations massives de fruits et légumes largement subventionnés en Israël sur l'économie paysanne de la région ? Et par voie de conséquence quels risques de pénurie alimentaire et de destruction de savoir-

faire encourons nous ? Va t-on, au prétexte de la création d'emplois de manutentionnaires précarisés sur le port, participer à la liquidation d'emplois agricoles paysans réels ? Pire encore, cela se ferait avec l'argent public ? C'est inacceptable et nous le refusons.

Et puisque le président de Région a annoncé un plan d'investissement de 200 millions d'euros sur 10 ans, il ne fait aucun doute qu'il soit possible de mettre en place d'autres projets alternatifs, réellement créateurs d'emplois pour le port de Sète, en synergie avec un autre type de développement régional, tant au plan agricole qu'en terme d'infrastructures et qui seraient conformes à l'éthique et aux valeurs des droits humains.

Nous appelons toutes les organisations, partis, syndicats et associations à rejoindre cette coalition « Pour des emplois conforme à l'éthique et avec l'agriculture régionale, contre l'implantation d'AGREXCO-CARMEL à Sète ».

Site web de la Coalition contre Agrexco.

Texte sur la situation de l'Agriculture en Palestine

Texte sur la situation de l'Agriculture dans la vallée du Jourdain

Soutenir l'appel de la Coalition et signer la pétition.

Liste des membres de la COALITION contre Agrexco (au 16/10/09)

1. AC ! 34 (Agir ensemble contre le Chomage et la précarité)	45. EUROPE ECOLOGIE
2. ACEM (Association Citoyenneté Euro Méditerranéenne-Martigues)	46. EXPRESSION MUSULMANE (66)
3. AFD France (Alliance for Freedom and Dignity)	47. FARRAH-FRANCE (réfugiés – Strasbourg)
4. AFPS (Association France Palestine Solidarité)	48. FEDERATION 34 (pour une alternative Sociale et Ecologique au Libéralisme)
5. A.I.P.P.P. (Association Internationale pour la Préservation du Patrimoine Palestinien- Strasbourg)	49. FEDERATION ARTISANS DU MONDE -Paris
6. AL (Alternative Libertaire)	50. FEDERATION SUD EDUCATION.
7. ALPG (Agir Local, Penser Global 59)	51. FEMMES SOLIDAIRES 66
8. AES (Amis de l'Emancipation Sociale Belfort – 90)	52. FRANCE-EL DJAZAÏR Languedoc-Roussillon
9. AJEA (Association Jeunesse Energie Avignonnaise 84)	53. FSU 34
10. ALTERNATIFS	54. GENERATION PALESTINE
11. APJ (Les Américains pour la Paix et la Justice, Montpellier)	55. IDENTITE PLURIELLE (66)
12. AP-LR (Association des Palestiniens Languedoc-Roussillon)	56. HANDICAP SOLIDARITES (Strasbourg)
13. APTI (Association pour la Promotion des Travailleurs Immigrés 30)	57. IJAN (Réseau Juif Antisioniste International)
14. ASDIPL (assoc de solidarité et soutien au dialogue des hommes de paix d' Israël, Palestine et Liban)	58. IPAM (réseau Initiatives Pour un Autre Monde)
15. ASSOCIATION ESPRIT LIBRE (Béziers 34)	59. JMF (Jeunes Musulmans de France- Montpellier)
16. ADOC (Association des Objecteurs de Croissance)	60. Le PHILISTIN (12)
17. ASSOCIATION SALAM (66)	61. Les Femmes en Noir (Caen)
18. ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, 66)	62. Les Verts,
19. ATAF (Association des Travailleurs Algériens en France)	63. LDH (Ligue des Droits de l'Homme, sections : Montpellier, Béziers, Alès, Uzès, Sainte Anastasie, 66)
20. ADM (Artisans Du Monde, 30)	64. LISTE EGALITE (Bruxelles- Belgique)
21. ATTAC FRANCE	65. MAN (Mouvement pour une Alternative Non violente)
22. ATU (Association Trait d'Union 93)	66. MCD (Mouvement Citoyen pour la Divesité)
23. CAPJPO (Europalentine)	67. MDPL (Mouvement pour le Désarmement la Paix et la Liberté)
24. CCIPPP (Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien),	68. MPEP (Mouvement Politique d'Education Populaire)
25. CDTM34 (Centre de Documentation Tiers Monde de Montpellier)	69. MIB (Mouvement Immigration Banlieues)
26. CIMADE,	70. MIR (Mouvement des Indigènes de la République)
27. CIVIMED INITIATIVES (Strasbourg)	71. MdP (Mouvement de La Paix, Montpellier, Dijon et Côte d'Or)
28. CJACP (Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Paix – Strasbourg)	72. MOTIVES (Montagnac 34)
29. CMF (Collectif des Musulmans de France),	73. MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)
30. COMITE BDS (Comité Boycott, Désinvestissement, Sanctions, Montpellier)	74. NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste)
31. CCPP (collectif caladois pour le peuple palestinien)	75. PALESTINE PORTE VOIX (Carcassonne)
32. COLLECTIF SOLIDARITE PALESTINE AUBENAS (Ardèche méridionale)	76. PALESTINE 12
33. COLLECTIF PALESTINE LA CIOTAT (13)	77. PARASOL (Palestine, Résistance, Action Solidarité),
34. COLLECTIF PALESTINE (Narbonne),	78. PCF (Parti Communiste Français)
35. COLLECTIF PALESTINE de Marseille	79. PG (Parti de Gauche)
36. COLLECTIF 69 DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN	80. PCM (Plateforme Citoyenne de Montpellier)
37. CPP (Collectif pour la Paix en Palestine – Montbeliard – 25)	81. POLE ETHIQUE (66)
38. CCPM (Comité contre le parti du mépris – Montpellier)	82. RCM (Respaix Conscience Musulmane)
39. CONFEDERATION PAYSANNE,	83. R&D (Rencontre et Dialogue 59)
40. CONSTRUIRE UN MONDE SOLIDAIRE	84. RESISTANCE 30
41. COUSERANA-PALESTINE (Ariège)	85. RESISTANCE PALESTINE (69)
42. CREF (Centre Râzi d'Enseignement et de Formation,66)	86. SOLIDARITE FEMININE 66
43. CRI (Coordination contre le Racisme et l'islamophobie)	87. STOP APARTHEID (31)
44. CUALS (Comités Unitaires pour une Alternative au Libéralisme : Mtp Centre, Mtp. Cévennes Petit Bard, Mtp.La Paillade, Méze)	88. UCCFMM (30)
	89. UCDR (Union des citoyens des deux rives 30)
	90. UNION SYNDICALE SOLIDAIRES
	91. UJFP (Union Juive Française pour la Paix)
	92. UJM (Union des Jeunes Musulmans Lyon 69)
	93. VIVRE EN PAIX
	Soutenu par :
	BNC (Comité National palestinien du BDS) Ramallah
	AIC (Alternative Information Center) Bethléem-Jérusalem
	Coalition of Women for Peace (Israel)

Agrexco à Sète : une caution à la colonisation israélienne ?

Polémique sur l'accueil dans le port d'une société d'export israélienne non respectueuse du droit international.

A l'approche de la rentrée, une polémique prend forme à Sète, où une coalition de plus de 85 organisations s'oppose fermement au projet porté par le président de Région, George Frêche, d'implantation d'une entreprise israélienne, Agrexco. En cause : l'implication de la société d'exportation de fruits et légumes dans la colonisation des territoires palestiniens. Une « mission civile » d'enquête est revenue de Palestine fin juillet.

Le conseil régional du Languedoc-Roussillon, présidé par l'ancien socialiste et très pro-israélien George Frêche, doit investir dans les infrastructures permettant à Agrexco d'installer d'ici septembre 2010 un hangar frigorifique de 20 000 mètres carrés dans le port de Sète. Agrexco pourrait y traiter 200 000 tonnes de fruits et légumes d'importation. Dans un entretien accordé à Midi-Libre le 5 mai, George Frêche déclarait ainsi vouloir faire d'« Israël un nouvel allié commercial pour la région ». Agrexco, installée dans le port de Marseille depuis trente-cinq ans, a quitté la cité phocéenne début 2009.

Ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre du développement du port de Sète, deuxième port commercial français sur la Méditerranée en terme de tonnage, après Marseille. Pour George Frêche, il s'agit d'en faire « l'un des grands ports de la Méditerranée entre Gênes et Barcelone ». Au total, ce sont 200 millions d'euros que la Région accordera à cet investissement sur dix ans, en partenariat avec plusieurs

sociétés privées qui y consacreront 110 millions d'euros. Le groupe italien GF Group doit diriger la réalisation du nouveau terminal fruitier, pour lequel la Région investira 25 millions d'euros.

L'opposition s'organise

85 organisations contestent ce projet. Parmi les signataires de l'appel de la Coordination internationale contre l'implantation d'Agrexco, des partis politiques (Verts, PCF, NPA, PG, Alternatifs), syndicats, associations de soutien aux Palestiniens, associations de défense des droits de l'homme (comme la LDH), organisations musulmanes, mais aussi organisations juives (dont l'UJFP).

Elles dénoncent toutes le rôle d'Agrexco dans le processus de colonisation des territoires palestiniens, l'exploitation illégale des ressources de la vallée du Jourdain, et l'exportation sous l'étiquette « produit d'Israël » de produits cultivés dans les colonies. La Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien (CCIPPP) a réalisé une vidéo sur la mobilisation du 25 juin dernier : *(Voir la vidéo)*

Au principal argument avancé par la Région, la création de 200 emplois, Vincent Mazurek, membre du NPA et de la coalition, rétorque :

« La question de l'emploi est très importante, ce qui fait que le personnel du port est favorable à l'implantation d'Agrexco. Nous ne sommes pas contre le développement du port. Mais nous voulons que cela se fasse avec des sociétés propres. Il suffit de trouver un autre client. »

Dans une lettre à George Frêche le 21 mai 2009, l'Association France-Palestine Solidarité (AFPS) écrit :

« S'il est légitime que, président de la région Languedoc-

Roussillon, vous vous attachiez à agir pour le développement économique de votre région et favorisiez la création d'emplois en cette période de crise, cela ne saurait se faire au prix de la violation du droit international ni des textes qui régissent les accords entre l'UE et Israël, en particulier ceux qui ont trait au respect des droits de l'homme (art. 2, 76 et 79) et à la règle d'origine qui proscrit les produits des colonies. »

Dans un courrier très court, le président du Languedoc-Roussillon répond :

« Je n'ai pas l'habitude de mêler la politique et l'économie (...) Vous mélangez tout. Je n'ai pas à vous répondre. »

Une entreprise impliquée dans le processus de colonisation

Pourtant, il ne s'agit pas seulement de politique, mais de droit international. Agrexco est l'office national des exportations de produits frais d'Israël. La société appartient à 50% à l'Etat israélien et à 50% à des entreprises agricoles. Ses produits frais sont exportés dans l'ensemble de l'Europe sous diverses marques : Carmel Ecofresh, Carmel Biotop (produits bios), Jordan River, Jaffa, Alesia et Coral.

Lors d'un procès en Grande-Bretagne en 2006, dans lequel était impliqué Agrexco, le directeur général d'Agrexco Royaume-Uni, Amos Orr, avait dû reconnaître devant le tribunal que l'entreprise exportait entre 60 et 70% des productions cultivées dans les colonies illégales installées dans les territoires occupés. La partie adverse avait notamment plaidé le non-respect de la quatrième Convention de Genève.

Cette politique de colonisation agricole prend particulièrement corps dans la vallée du Jourdain (*voir la photo ci-dessus*), une des zones les plus fertiles du Proche-Orient, transformée en véritable « no man's land »

palestinien.

Plusieurs dizaines de colonies agricoles ont été installées dans cette région depuis 2005. Les colons y contrôlent 95% de la terre et 98% de l'eau (l'Autorité palestinienne contrôle 45 des 2 400 kilomètres carrés de territoire). Depuis l'ordre militaire pris en 2005, les Palestiniens de Cisjordanie n'ont plus le droit d'y accéder sans autorisation spéciale. Des barrières électrifiées ont par ailleurs été installées à l'abord des sources d'eau.

Premier point de contestation : Agrexco est l'une des principales entreprises à exploiter les ressources agricoles de ces colonies, qui sont illégales au regard du droit international. Si les Palestiniens veulent vendre leurs propres cultures, ils doivent passer par de nombreux checkpoints, dont celui de Tayasir. Le transport peut ainsi prendre de nombreuses heures, rendant les produits frais pratiquement invendables. Le seul moyen de subsister est soit de vendre la production à des entreprises israéliennes comme Agrexco, soit de travailler directement pour elles. Les produits vendus par Agrexco sont alors présents en quelques heures sur les marchés européens.

La main-d'œuvre palestinienne est payée en moyenne 40 à 50 shekel (soit 7 à 9 euros) par journée de travail, sans contrat, et est logée dans des abris en plastique. Dans cette vidéo britannique, des paysans témoignent : *(Voir la vidéo)*

Deuxième problème : Agrexco exporte les produits des colonies sous le label « produit d'Israël », seconde entorse au droit international et aux accords UE-Israël. L'entreprise possède notamment des usines d'emballage dans les colonies de Mekhora, Mehola, Argaman, Ro'I, Hamra, Gaddid et Bet Ha Arava, dans la vallée du Jourdain. Des étiquettes israélienne y sont apposées sur les produits palestiniens, afin notamment de bénéficier de

termes commerciaux préférentiels.

Les accords d'association de libre échange Union Européenne-Israël (fondé sur « le respect partagé des valeurs démocratiques et des droits de l'Homme »), prévoient que seuls les produits israéliens élaborés dans les frontières de l'état d'Israël d'avant 1967 puissent bénéficier exemptions de droits de douanes.

Cette politique agricole fait partie intégrante du processus de colonisation.

Mission d'enquête en Palestine

Quatre représentants d'organisations membres de la coalition sont partis en Palestine du 17 au 26 juillet 2009, afin d'observer la situation sur place et de collecter des témoignages dans le cadre de la 153e mission CCIPPP : Jean-Paul Nunez de la Cimade, Vincent Mazurek du NPA, José-Louis Moragues de la CCIPPP, et Ennasri Nabil du Collectif des musulmans de France, qui a été refoulé à l'aéroport de Tel Aviv.

La mission s'est rendue dans des exploitations de la vallée du Jourdain, ainsi que dans des usines d'emballage d'Agrexco, afin de prendre photos et vidéos.

Il s'agissait pour eux de recueillir suffisamment d'éléments, qui pourraient servir lors d'une éventuelle action en justice, comme l'explique Jean-Paul Nunez :

« Nous avons maintenant les preuves de ce que nous affirmons. Nous allons donc nous appuyer sur ce qui a été fait au Royaume-Uni. Nous avons deux possibilités : saisir la Cour de justice des communautés européennes car cela pose un problème juridique que d'accepter des produits qui viennent des territoires occupés. Ou attaquer en droit interne français, en saisissant le tribunal de grande instance de Montpellier. Mais la question se pose alors de savoir qui attaquer : GF

Group ? Le Languedoc-Roussillon ? L'Etat ? Car ils sont responsables de laisser faire ce type de commerce. »

Pour la Région, contactée par Rue89, le « Languedoc-Roussillon à toujours agi en respectant le droit international et continuera de le faire. Ce droit international est et sera toujours appliqué à Sète. Les douanes sont chargées de vérifier ce qui descend des navires. »

La mission s'est par ailleurs entretenue avec le ministre de l'Agriculture de l'Autorité palestinienne, Ismail Daiq. Celui-ci s'est adressé aux pouvoirs publics français :

« Je tiens à dire que toute production en provenance des colonies via des sociétés israéliennes, comme Agrexco ou autres, encourage les colons à poursuivre les violations des droits humains, les agressions, les assassinats et les destructions. Tout soutien à ces gens est un soutien apporté à la violation des droits des palestiniens. »

Le produit des témoignages vidéos recueillis doit être publié à la rentrée, le temps de monter et de traduire les six heures trente d'images. Les membres de la mission espèrent également transformer leur mobilisation en combat européen et inscrivent d'ailleurs cette action dans le cadre de la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions). Comme l'explique Vincent Mazureck :

« Ce n'est pas un combat local. Si Agrexco est rejeté de Sète et s'installe à Barcelone, cela sera la même chose. »

Une nouvelle mobilisation est prévue pour le 10 octobre.

Photos : le port de Sète (Région Languedoc-Roussillon). Des serres agricoles dans la vallée du Jourdain (Jean-Paul Nunez/153e mission CCIPPP). Dans une usine d'emballage Agrexco, vallée du Jourdain (Jean-Paul Nunez/153e mission

CCIPPP). Une usine d'emballage Agrexco dans la vallée du Jourdain (Jean-Paul Nunez/153e mission CCIPPP).

source:

<http://www.rue89.com/2009/08/22/agrexco-a-sete-une-caution-a-l-a-colonisation-israelienne>